# Boisbriand

#### **AVIS PUBLIC**

## APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1760, RV-1763 ET RV-1764

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2024, le conseil municipal a adopté les règlements ci-après :

## RÈGLEMENT RV-1760 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE FIXE POUR L'ARÉNA, LA CONSTRUCTION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE ET LEUR FINANCEMENT PAR EMPRUNT

Ce règlement prévoit l'acquisition d'une génératrice fixe pour l'aréna et des travaux de construction d'une entrée électrique. Un emprunt de 800 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est fixé à 10 ans.

## RÈGLEMENT RV-1764 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE LAMPADAIRES DÉCORATIFS ET UN EMPRUNT À CETTE FIN

Ce règlement prévoit l'acquisition de lampadaires décoratifs. Un emprunt de 3 500 000 \$ est autorisé pour le financement du projet et le terme total de l'emprunt et de ses refinancements est fixé à 15 ans.

#### RÈGLEMENT RV-1765 ABROGEANT LE RÈGLEMENT RV-1665

Ce règlement abroge le Règlement RV-1665 décrétant des travaux de réaménagement du Parc Charbonneau et leur financement par emprunt. Aucun financement permanent n'a été effectué et aucune dépense n'a été engagée.

## APPROBATION PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER ET PAR LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

Chaque règlement ci-dessus a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin 25 au 28 novembre 2024 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales, le 20 décembre 2024 (RV-1760 et RV-1764) et le 9 janvier 2025 (RV-1765).

### CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au <a href="https://www.boisbriand.ca">www.boisbriand.ca</a>.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que les règlements indiqués dans cet avis entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 15 janvier 2025.

La greffière, Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA